Accusé de réception en préfecture 045-214500530-20230515-2023-046-DE Date de télétransmission : 17/05/2023 Date de réception préfecture : 17/05/2023

VILLE DE BRIARE

Nombre de conseillers En exercice 29 Présents 22 Votants 26

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 mai, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents:

Monsieur BOUGUET Pierre-François; Madame VICHERAT Valérie; Monsieur CHARMETANT Alain; Madame NIANG Kiné; Monsieur LHOSTE Laurent; Monsieur GIRAULT Dominique; Madame SIGNORET Edwige; Monsieur BANSE Hervé; Madame GABRIEL Mélanie; Monsieur DEPARETERE Marcel; Monsieur GAUDICHON Eric; Madame MARISSAL Bénédicte; Monsieur COURTILLAT Claude; Monsieur MOURAUX Michel; Madame LAVARENNE Monique; Monsieur COQUILLET Jean-François; Madame BOURGOIN Evelyne; Madame KHEDDAR Haiate; Monsieur FAISY Fabien; Monsieur de COURCEL Dominique; Madame ACIMOVIC Cennet; Monsieur GARDINIER Frédéric.

Absent: Monsieur LE DEM Philippe

<u>Absents excusés</u>: Madame LAURENT Jacqueline; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane; Madame GUINAND Alexandra; Madame GUILLOT Jacqueline; Monsieur GAGNEPAIN Patrice Madame LECLERC Sylvie.

Procuration a été donnée à :

Madame LAURENT Jacqueline donne procuration à Monsieur BOUGUET Pierre-François Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane donne procuration à Madame NIANG Kiné Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige Madame GUILLOT Jacqueline donne procuration à Madame VICHERAT Valérie Monsieur GAGNEPAIN Patrice donne procuration à Madame KHEDDAR Haiate Madame LECLERC Sylvie donne procuration à Monsieur de COURCEL Dominique

Madame GABRIEL Mélanie a été nommée secrétaire de séance

Délibération N° 2023-046 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - EAU

Madame l'Adjointe aux Finances expose,

Le compte administratif du Maire est en concordance avec le compte de gestion dressés par le responsable du service de gestion comptable et s'élève à :

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « EAU » :

En recettes de fonctionnement (y compris l'excédent reporté) à : 563 943.24 €

Accusé de réception en préfecture 045-214500530-20230515-2023-046-DE Date de télétransmission : 17/05/2023 Date de réception préfecture : 17/05/2023

En dépenses de fonctionnement à :		35 599.93 €
Soit une diffé	rence, en excédent de :	528 343.31 €

En recettes d'investissement (y compris l'excédent reporté) à : 56 635.00 €
En dépenses d'investissement à : 3 789.26 €
Soit une différence, en excédent de : 52 845.74 €

Vu le Compte Administratif pour l'exercice 2022 rendu par Monsieur Pierre-François BOUGUET en qualité de Maire de la Ville de BRIARE,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Et Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

ADOPTE, les conclusions du rapport

<u>APPROUVE</u>, le COMPTE ADMINISTRATIF du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2022 rendu par Monsieur le Maire.

Le 15 mai 2023

Le Maire,

Pierre-François BOUGUET